

# Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 mars,

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes, dûment convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de M. PLISSON, Président à REIGNAC au Centre de Formation Multi Métiers

**Date de convocation : 21/03/2017**

Présents : Mmes BELLAN HERAUD - BERNAUD – CHASSELOUP - CORRE - DUCOUT – DURIGA - HEMERY - MASSIAS - PAYEN - VERIT  
MM BAILAN - BERNARD - BOURNAZEAU – CORONAS - GANDEMER - GANDRE – GRENIER – JOYET - LABRIEUX - LAVIE CAMBOT - MAURIN - NOEL – PLISSON – RENOÛ – RIGAL – RIVEAU - TERRANCLE – VILLAR - SAVARIT

Pouvoir : M. OVIDE à M. BOURNAZEAU  
Mme HERVE à M. JOYET

Assistaient également à la réunion : Suppléantes \_\_\_\_\_ Mme PELISSON – EYMAS  
Suppléants \_\_\_\_\_ M. HENRIONNET -LAISNE

**Secrétaire de séance : Bernard BAILAN**

Monsieur BAILAN est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Président procède à l'ouverture de la séance.

## **1. PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2. FORMATION EMPLOI**

### **2.1 Forum Job d'été & Apprentissage 2017 – « Aide à la mobilité »**

Monsieur BOURNAZEAU présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de la 9ème édition du Forum Job d'été & Apprentissage, piloté cette année par la Communauté de Communes de l'Estuaire, il est proposé d'utiliser le reliquat de budget à la mise en place d'un jeu « Aide à la Mobilité » à destination des jeunes de 16 à 25 ans résidants en Haute Gironde selon les modalités fixées dans le règlement du jeu joint.

Ainsi, une urne permettant le tirage au sort sera mise à disposition le jour de la manifestation, le samedi 1 avril 2017 à Etauliers.

La mobilité étant l'un des principaux freins pour les jeunes dans l'accès à leur premier emploi, cette aide à la mobilité prendra la forme d'une aide financière d'un montant de 150€ qui sera versée directement à une auto-école (proche du lieu de résidence du jeune), sur présentation d'une facture nominative. Cette aide ne pourra pas faire l'objet de réclamation de sa contre-valeur en argent, ni à échange à la **demande du gagnant**. Dans le cas où le gagnant, après vérification de son éligibilité, ne se présentait pas à l'auto-école sous un délai d'un mois suivant l'émission du devis, le lot serait perdu et réintégrerait le budget de la manifestation.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à engager l'ensemble des démarches pour la mise en place de ce jeu.

### **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **3.1 Projet d'aménagement et d'extension de la Pépinière Hôtel d'entreprises de la Haute Gironde – Demandes de financement**

Monsieur LAVIE-CAMBOT présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du projet d'extension de la Pépinière Hôtel d'entreprises de la Haute Gironde, le programme d'aménagement a été validé en séance du 21 juillet 2016.

La réalisation du projet a nécessité le choix d'un maître d'œuvre par procédure de concours : c'est le Cabinet d'architecte Coco Architecture qui a été retenu. Cette décision a été validée en séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2016.

Dans le cadre de l'avancement du projet, des dossiers de demande de financements auprès de l'Union Européenne, l'Etat et la Région ont été déposés.

#### **Le plan de financement proposé est le suivant :**

Financement prévisionnel

<b>Postes de dépenses</b>	
Maitrise d'œuvre	284 600 €
Missions Annexes	20 000 €
<b>Travaux</b>	<b>Montant (HT)</b>
Travaux de construction du nouveau bâtiment	1 928 000 €
Rénovation de l'ancien bâtiment	80 000 €
Équipement matériel	50 000 €
<b>MONTANT HT Travaux (PREVISIONNEL)</b>	<b>2 058 000 €</b>
<b>MONTANT HT TOTAL</b>	<b>2 362 600 € HT</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
Ressources	Montant (HT)	Taux
Union Européenne	815 700 €	40%
Etat – DETR (Contrat de ruralité)	280 000 €	14%
Région	112 900 €	5%
CdC de l'Estuaire	849 400 €*	41%
<b>MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)</b>	<b>2 058 000 €</b>	<b>100%</b>

\*Autofinancement Total 1 154 000 €

Echéancier prévisionnel des travaux

<b>Echéancier prévisionnel de réalisation</b>	
Dépôt du PC, marché de travaux	1 <sup>er</sup> semestre 2017
Lancement des travaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2017
Fin des travaux et livraison	Septembre 2018

Monsieur PLISSON souligne que l'aide de l'Etat a été obtenue grâce au Sous-Préfet qui s'est impliqué activement pour la mise en place du contrat de ruralité pour la Haute-Gironde.

Normalement, la Haute Gironde ne devait pas en avoir car elle n'est pas constituée en PETR.

Par ailleurs, Claude GANDEMER remarque que le projet d'extension de la Pépinière ressemble à celui de la Maison la Santé. Monsieur PLISSON précise qu'il s'agit d'un bon projet.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le plan de financement prévisionnel du projet d'extension,
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions.

### **3.2 Candidature « Conseil en RH TPE/ME » - DIRECCTE**

Monsieur LAVIE-CAMBOT présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du plan « Tout pour l'emploi dans les TPE-PME », annoncé par le Premier ministre de l'époque - Manuel VALLS - le 9 juin 2015, une série de mesures visant à lever les freins à l'emploi, développer l'activité, faciliter la création et la reprise d'entreprise et alléger les formalités des TPE-PME ont été mises en place.

Parmi celles-ci, au 1er janvier 2016, un budget de 10 millions d'euros, a été affecté aux DIRECCTE et aux DIECCTE dans le cadre de la mobilisation de la prestation « Conseil en ressources humaines TPE PME ».

La CDC de l'Estuaire souhaite déposer sa candidature auprès des services de l'Etat, pour porter cette démarche, une demande de financement de 15 000 € pouvant être attribuée. Par ailleurs, divers partenaires pourront être sollicités afin de co-financer ce projet (Région, OPCA, Entreprises...).

#### **Résumé du projet**

Ce projet vise à mener une démarche globale à l'échelle du territoire en matière de gestion de ressources humaines. Il s'agira de **proposer un accompagnement effectué par un cabinet conseil spécialisé en RH, aux entreprises (PME de moins de 50 salariés et TPE de moins de 10 salariés – hors auto-entrepreneurs)** dans la recherche de solutions opérationnelles en RH (recrutement, besoin en formation, relations de travail, etc.) en fonction des besoins exprimés par celles-ci, selon une approche collective ou individuelle.

**Le but étant de faciliter et accompagner les entreprises dans cette démarche RH, une aide financière de 50% de prise en charge du coût de la prestation d'aide au conseil RH pourrait être attribuée.**

#### **Description des objectifs visés**

L'objectif de ce projet est d'apporter aux entreprises des solutions adaptées aux problématiques soulevées en matière de gestion des RH. Des sous-objectifs peuvent être sous-jacents à ce dernier :

- Mobiliser et développer les ressources humaines au sein des entreprises pour une plus grande efficacité et efficience de leur organisation ;
- Développer l'emploi par une politique de recrutement adaptée aux besoins exprimés ;
- Favoriser la formation par l'identification des compétences nécessaires au développement de l'entreprise ;
- Favoriser le dialogue social par un processus de concertation améliorant les relations de travail ;
- Etc.

#### **Présentation des résultats attendus**

De manière globale, il est attendu de cette démarche une appropriation par l'entreprise de la stratégie RH élaborée lors de la prestation, la rendant ainsi autonome et ayant un impact positif sur la performance économique des entreprises.

#### **Mise en œuvre du projet**

Public visé, critères et modalités de sélection : s'agissant d'une démarche globale, elle sera ouverte à toutes TPE/PME ayant soulevées des problématiques relatives à sa politique RH ou souhaitant s'impliquer dans la mise en place d'une stratégie en faveur de la gestion RH au sein de son entreprise.

Cette prestation se base sur les besoins de l'entreprise avec la recherche de solutions directement opérationnelles (recrutement, formation, relations de travail, etc.) - pour faire face aux questions qu'elles se posent et aux problèmes auxquels elles sont confrontées.

## Calendrier

L'ensemble de l'opération se déroulera sur l'année de mai 2017 à mai 2018.

### Budget prévisionnel du projet

Année 2017-2018

#### Plan de financement prévisionnel

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>Charges directes</b>		<b>Ressources directes</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services	120 000 €		
Achats matières et fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>DIRECCTE</b>	15 000 €
Locations			
Entretien et réparation		Région(s)	15 000 €
Assurance			
Documentation		Département(s)	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	15 000 €
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>		Fonds européens (FSE)	15 000 €
Rémunérations des personnels		Agence de services et de paiement (ex CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (financement entreprises)*	60 000 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66 - Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>120 000 €</b>

*\*Concernant la participation financière des entreprises, un travail sera mené auprès des OPCA.*

Monsieur PLISSON précise que la CCE propose un accompagnement offensif de l'artisanat sur le territoire. Monsieur LAVIE-CAMBOT indique que cela concernera environ une vingtaine d'entreprises.

#### **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le Président à effectuer les demandes de financement de la démarche,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire au dépôt de la candidature auprès de la DIRECCTE.

#### **4. TOURISME – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **4.1 Adhésion et Convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat**

Monsieur RIGAL présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Pour la mise en œuvre de son agenda 21, la Communauté de Communes de l'Estuaire travaille avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), depuis l'année 2008. Grâce à l'accompagnement de l'ALEC, la CCE a bénéficié de conseils techniques pour ses projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur son patrimoine et son territoire.

L'ALEC, association de type loi 1901, a pour but de favoriser la mise en place de politiques énergétiques locales visant la maîtrise des consommations d'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans un souci de développement durable, notamment dans le secteur de l'habitat.

L'ALEC propose à la CCE de décliner sur son territoire le programme d'actions annuel, validé en Assemblée Générale et subventionné par les membres fondateurs (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine) et l'ADEME. L'ALEC s'engage ainsi à mettre en œuvre des actions spécifiques adaptées aux besoins et à la situation de la CCE.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1068 € TTC.

Afin d'accompagner la CCE dans ses actions et ses projets en lien avec le domaine de l'énergie, l'ALEC propose une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2017, qui comprend les actions principales suivantes pour un total de 5000 € :

##### Accompagnement pré opérationnel bâtiment

- CFM 3 : avis sur le programme et participation aux réunions pour le choix de maîtrise d'œuvre,
- CFM 2 : accompagnement à la mise au point des équipements techniques (aide à la définition des objectifs, type de marché et accompagnement technique au lancement de l'opération de mise au point type "commissionnement"),
- Extension Pépinière (intégration des ENR, objectifs de performance énergétique ambitieux, avis tout au long du projet, intégration d'une mission de commissionnement...).

##### Accompagnement pré opérationnel EnR

- ALSH : aide à l'intégration d'un volet pédagogique ENR,
- RPA : aide à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie biomasse,
- Accompagnement à l'émergence des projets photovoltaïques – SEM, plan solaire.

##### Réseau : échanges, animation, coordination

- Accompagnement à la mise en réseau des acteurs et des projets en matière d'énergie,
- Invitation aux groupes de travail et réseaux d'échanges animés par l'Alec.

##### Information : diffusion, sensibilisation

- Invitation aux manifestations et conférences organisées ou co-organisées par l'Alec,
- Envoi des newsletters de l'Alec.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention annuelle d'objectifs 2017 avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat,
- de verser à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat une subvention de 1 068 € pour l'année 2017 et 5000 € pour la mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs.

**4.2 Bassin Versant de la Livenne : autorisation du Président de déposer les dossiers de demande de financement 2017 - Cellule Rivière et Technicien Rivière**

Monsieur RIGAL présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2014, la Communauté de Communes de l'Estuaire est compétente en matière de gestion du Bassin Versant de la Livenne.

A ce titre, la Communauté de Communes de l'Estuaire peut bénéficier de subventions pour le fonctionnement et l'investissement porté par le service au titre de l'exercice de cette compétence et notamment pour les travaux en régie effectué par la Cellule Rivière.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement (hors DIG et travaux d'envergure faisant l'objet de dossiers de demandes de financement spécifique) seraient les suivants :

<b>FINANCEMENT TECHNICIEN RIVIERE</b>		<b>Montant</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>Salaires+Charges</b>	<b>42 000,00 €</b>
<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>Frais de Déplacement</b>	<b>1 500,00 €</b>
	<b>Frais de Véhicule</b>	<b>1 600,00 €</b>
	<b>Frais Divers</b>	<b>8 860,00 €</b>
	<i>Médecine du Travail</i>	<i>80,00 €</i>
	<i>Dotations aux Amortissements (Véhicule+Embarcation)</i>	<i>3 368,00 €</i>
	<i>Fournitures</i>	<i>5 412,00 €</i>
	<i>dont vêtement de travail</i>	<i>500,00 €</i>
	<i>dont fournitures administratives</i>	<i>250,00 €</i>
	<i>dont petit équipement</i>	<i>1 822,00 €</i>
	<i>dont Frais Postaux et Télécommunications</i>	<i>1 680,00 €</i>
	<i>dont Participations aux Fluides</i>	<i>1 160,00 €</i>
	<b>Communication-Reprographie</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>Formation</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>Entretien et réparation matériel</b>	<b>2 900,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>58 860,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT-MATERIEL SPECIFIQUE</b>		<b>1 500,00 €</b>

**Plan de Financement TECHNICIEN RIVIERE**

Recettes	Fonctionnement	Investissement
<b>Agence de l'Eau AD</b>	<b>35 316 €</b>	<b>600 €</b>
<b>(60% fonctionnement,40% investissement)</b>		
<b>Département Gironde</b>	<b>11 772 €</b>	<b>300 €</b>
<b>(20% fonctionnement et investissement)</b>		
<b>Conseil Régional</b>	<b>0</b>	<b>300 €</b>
<b>(20% investissement)</b>		
<b>Autofinancement CCE</b>	<b>11 772 €</b>	<b>300 €</b>
<b>(20% fonctionnement et investissement)</b>		

<b>TOTAL</b>	<b>58 860 €</b>	<b>1 500 €</b>
--------------	-----------------	----------------

<b>FINANCEMENT CELLULE RIVIERE</b>		<b>Montant</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>Salaires+Charges</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>Frais de Déplacement</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>Frais de Véhicule</b>	<b>4 000,00 €</b>
	<b>Frais Divers</b>	<b>4 540,00 €</b>
	<i>1. Médecine du Travail</i>	<i>240,00 €</i>
	<i>2. Formation</i>	<i>3 800,00 €</i>
	<i>3. Frais de Télécommunications</i>	<i>500,00 €</i>
	<b>Frais de Petit Equipement et Réparations</b>	<b>9 500,00 €</b>
	<i>1. dont Petit Equipement</i>	<i>3 500,00 €</i>
	<i>2. dont Entretien et Réparations</i>	<i>6 000,00 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>79 040,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT-VEHICULE</b>		<b>35 000,00 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Agence de l'Eau AD</b>	<b>23 712 €</b>	<b>10 500 €</b>
(30 % fonctionnement et investissement)		
<b>Département Gironde</b>	<b>15 808 €</b>	<b>7 000 €</b>
(20 % fonctionnement et investissement)		
<b>Autofinancement CCE</b>	<b>39 520 €</b>	<b>17 500 €</b>
(50 % fonctionnement et investissement)		
<b>TOTAL</b>	<b>79 040 €</b>	<b>35 000 €</b>

Monsieur LAISNE demande des précisions sur le type de véhicule.

Monsieur PLISSON précise qu'il s'agit d'un véhicule tout-terrain.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- De valider les budgets 2017 tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents.

## **5. DIVERS**

### **5.1 Participation à la future S.E.M Energie Renouvelable**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Monsieur PLISSON précise que depuis longtemps la CCE s'est engagée dans une démarche Agenda 21. Aujourd'hui, l'idée est d'être opérateur en matière de développement durable en s'associant avec la Charente-Maritime, via un projet de SEM Développement Durable. La CCE s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi transition énergétique qui donne pour objectif d'atteindre dans 25 ans, 50 % d'énergie renouvelable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

La CCE a décidé de mener une politique de maîtrise de l'énergie et de développement de l'utilisation des énergies renouvelables en favorisant le solaire, la géothermie, l'éolien et la méthanisation.

La CCE est engagée en faveur de la transition énergétique depuis de nombreuses années.

Le 1er Agenda 21 2007-2010 avait un axe « devenir un pôle énergétique ».

Le travail mené a notamment permis de bénéficier d'un « schéma de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2020 » ; il s'est concrétisé par la réalisation du CFM qui bénéficie des apports solaires thermique et photovoltaïque et utilise des énergies renouvelables.

Parmi les actions phares du 2ème programme d'action Agenda 21 2016-2020, un axe « énergie » a été identifié dans lequel la CCE s'engage à :

- réduire les consommations énergétiques du territoire en accompagnant les habitants comme les porteurs de projets dans le développement d'énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques,
- à engager la collectivité vers l'exemplarité et à éduquer le plus grand nombre vers une évolution des pratiques quotidiennes.
- La labellisation TEPOS Aquitaine puis TEPCV permet de répondre à ces objectifs en portant des projets tels que :
  - le fonds d'aide à la rénovation énergétique des logements,
  - la future expérimentation de location d'une flotte de véhicules électriques pour le service d'aide à domicile,
  - l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques,
  - le diagnostic énergétique de bâtiments,
  - et enfin le lancement d'un plan solaire permettant d'évaluer le potentiel de projets de production d'énergies renouvelables dont le photovoltaïque au niveau de centrales solaires en toitures de bâtiments qu'ils soient communaux, intercommunaux et industriels, ombrières, géothermie, projets d'hydroliennes, bois énergie, méthanisation...

Considérant que c'est aux élus de créer les conditions de la richesse économique du territoire,

- La Communauté de Communes de l'Estuaire,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes des 4B Sud Charente,
- La Communauté d'agglomération Royan Atlantique,
- Le Syndicat d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime,

Souhaitent créer et entrer au capital d'une Société d'Economie Mixte (SEM) « Energie » qui aurait pour objet :

- d'éprouver sur le terrain des modèles économiques innovants,
- de donner une impulsion nécessaire à l'émergence de projets,
- de porter des projets d'acquisition, d'aménagement et d'exploitation de moyens de production d'énergie renouvelables par des installations situées sur le territoire et participant à l'approvisionnement énergétique du territoire,
- de participer à la structuration de capacités d'interventions mutualisées rendant possible la réalisation de ces projets,

Ainsi la SEM pourra :

- être prestataire de services (montage de dossiers)/ingénierie de projets,
- investir sur de gros projets (toitures photovoltaïques, réseaux de chaleur, ombrières, éclairage public intelligent, réseau basse température, parc photovoltaïques, hydroliennes...) via des sociétés de projets pour avoir des dividendes. Ces SAS (société par actions simplifiée) réaliseront les investissements et intégreront les partenaires privés concernés par l'opération mais aussi des partenaires publics (communes, E.P.C.I...),
- réaliser (accompagner et/ou investir) d'autres types d'opérations "moins rentables" via d'autre type de montage (ex: réhabilitation des bâtiments publics).



Les premières orientations en matière d'apport en capital sont les suivantes :

La communauté de communes de la Haute-Saintonge :	_____	200 000 €
La communauté de commune de l'Estuaire :	_____	200 000 €
La communauté de communes des 4B sud-Charente	_____	200 000 €
La communauté d'agglomération Royan Atlantique	_____	200 000 €
Le syndicat d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime :	__	600 000 €

Soit un total de 1.400.000 € pour les 5 collectivités qui se sont prononcées.

Les actionnaires publics détiendront ensemble 85% du capital de la SEM.

Le capital social total doit être suffisant pour que la SEM puisse avoir les moyens de ses ambitions, soit un capital social de l'ordre de 2 000 000 €. »

Conformément aux statuts de la S.E.M Energie qu'il conviendra d'approuver quand ils seront définitifs, un représentant ou plusieurs représentants de la CCE devront être désignés ultérieurement pour siéger au Conseil d'Administration de la S.E.M Energie.

Monsieur PLISSON précise qu'au début, le Syndicat d'Electrification voulait apporter davantage mais il a été décidé de renforcer les participations des quatre communautés de communes et d'agglomération afin que celles-ci récupèrent les profits de la SEM.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **de donner un accord de principe pour la participation de la CCE au capital de la S.E.M Energie ;**
- **d'approuver le montant de 200 000 € de participation de la Communauté de Communes au capital social et accepte de l'inscrire au budget 2017.**

## **5.2 Avenant n°2 à la convention TEPCV du 08.07.2015 : actions supplémentaires**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire est lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fin 2014.

Cet appel à projets octroie aux territoires lauréats un appui financier leur permettant dans tous les domaines de la transition énergétique de réaliser rapidement des actions concrètes pour :

- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports,
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- Produire des énergies renouvelables locales,
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable,
- Promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et mobiliser les acteurs locaux.

Le montant de l'appui financier au titre du TEPCV a été fixé à 393 908 euros.

Les actions doivent être engagées avant le 31 décembre 2017.

- 1 action a été réalisée : « Education à l'Environnement et au développement Durable pendant les TAP 2015/2016 »,

- 2 actions sont en cours : « Education à l'Environnement et au développement Durable pendant les TAP 2016/2017 » et « Fond d'aide à la rénovation énergétique pour les logements des particuliers »,

- 1 action reste à engager : « Expérimentation d'une flotte de véhicules électriques en location pour le service d'aides à domicile ».

Il paraît vraisemblable que les 350 000 € de dépenses totales prévues pour le « fonds d'aide à la rénovation énergétique pour les logements des particuliers » avant la date de fin d'exécution de l'action annoncée à juillet 2018 ne soient pas totalement atteints, il est par précaution proposé de réorienter ces dépenses éligibles en deux axes :

- Conserver 250 000 € de dépenses liées au financement du Fond de Rénovation Energétique,

- Injecter 100 000 € sur de nouveaux projets à engager avant le 31 décembre 2017.

<b>Pour mémoire : Budget TEPCV - au 19/05/2016</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TEPCV</b>	<b>CCE</b>
<b>EEDD pendant les TAP dans les écoles du territoire 2015/2016</b>	34 885,00 €	27 908,00 €	6 977,00 €
<b>EEDD pendant les TAP dans les écoles du territoire 2016/2017</b>	35 500,00 €	28 400,00 €	7 100,00 €
<b>Fond d'aide à la rénovation énergétique pour les logements des particuliers</b>	350 000,00 €	280 000,00 €	70 000,00 €
<b>Expérimentation d'une flotte de véhicules électriques en location pour le service d'aides à domicile</b>	72 000,00 €	57 600,00 €	14 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>492 385,00 €</b>	<b>393 908,00 €</b>	<b>98 477,00 €</b>

<b>Proposition budget TEPCV au 27/03/2017</b>			
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TEPCV</b>	<b>CCE</b>
<b>EEDD pendant les TAP dans les écoles du territoire 2015/2016</b>	34 885,00 €	27 908,00 €	6 977,00 €
<b>EEDD pendant les TAP dans les écoles du territoire 2016/2017</b>	35 500,00 €	28 400,00 €	7 100,00 €
<b>Fond d'aide à la rénovation énergétique pour les logements des particuliers</b>	250 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €
<b>Expérimentation d'une flotte de véhicules électriques en location pour le service d'aides à domicile</b>	72 000,00 €	57 600,00 €	14 400,00 €
<b>Bornes de recharge de véhicules électriques</b>	50 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
<b>Etude chauffage CFM</b>	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €
<b>Plan solaire</b>	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €
<b>Diagnostic énergétiques bâtiments de la CCE</b>	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total</b>	<b>492 385,00 €</b>	<b>393 908,00 €</b>	<b>98 477,00 €</b>

Monsieur PLISSON précise qu'il sera vu avec Vinci de mettre les bornes électrique sur le parking de co-voiturage. Monsieur JOYET indique que cela peut constituer un problème (temps de recharge).Monsieur RENOU souligne l'intérêt d'utiliser des véhicules électriques.

Sortie de Madame DUCOUT.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- De valider les modifications proposées,

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention TEPCV,

- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation des projets.

### 5.3 Programme d'actions supplémentaires - Maillage du territoire en infrastructures de recharge de véhicules électriques

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Selon les résultats obtenus de l'expérimentation de location d'une flotte de véhicule électrique pour les aides à domicile, la CCE poursuivra l'opération sous forme de location longue durée ou d'achat d'une flotte de véhicules. L'expérimentation ne se cantonnera pas aux seules aides à domicile mais pourra s'élargir aux autres agents selon la disponibilité des véhicules.

Ce projet sera réalisé de façon concomitante avec le déploiement de bornes de recharges électriques réparties sur le territoire.

Le SDEEG a souhaité encourager le développement de la mobilité électrique sur son territoire. Le Syndicat participe ainsi au maillage du territoire national en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques en participant à un marché de groupement de commande régional pour l'achat et la mise en place de bornes de recharge.

La CCE étudiera l'achat de bornes auprès de ce syndicat et les lieux les plus pertinents d'installation, pour les agents de la collectivité et pour le grand public.

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € TTC	Nature et origine du financement	Montant en € TTC
Installation de bornes sur le territoire de la CCE	50 000 €	TEPCV 80% Autofinancement CCE 20%	40 000 € 10 000 €
<b>TOTAL</b>	50 000 €	<b>TOTAL</b>	50 000 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (absence de Madame DUCOUT) :**

- De valider le projet présenté,
- D'autoriser le Président à signer les conventions afférentes,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet.

### 5.4 Mission de commissionnement les travaux de rénovation des installations techniques de chauffage du Centre de Formation Multimétiers

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'extension du Centre de Formation Multi Métiers,

Il est proposé de lancer un marché à bon de commande pour recruter un bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des installations techniques du CFM avec un volet commissionnement : il s'agit d'un diagnostic technique fonctionnel qui aura pour objectif :

- de consolider les études d'expertise déjà réalisées et d'élaborer un projet de rénovation des installations techniques
- d'organiser la consultation des entreprises et de faire le suivi des travaux

Ce commissionnement intègre une garantie de parfait achèvement permettant l'optimisation du système (mise au point) et la pérennisation du bon fonctionnement (exploitation).

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € TTC	Nature et origine du financement	Montant en € TTC
Mission de commissionnement pour la réhabilitation du système de chauffage du CFM	20 000 €	TEPCV (80%) CCE (20%)	16 000 € 4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (absence de Madame DUCOUT) :**

- de valider le projet présenté,
- d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes,
- d'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet.

#### **5.5 Plan Solaire : actions sur le patrimoine des collectivités**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ce plan Solaire consiste en l'évaluation du potentiel de production en énergie solaire des surfaces disponibles de la CCE et de ses communes : foncier bâtis et foncier non bâtis

Type d'installation : capteurs solaires thermiques, toitures photovoltaïques, parcs photovoltaïques, Ombrières photovoltaïques de parkings...

Ces diagnostics solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux et communaux existants permettront d'alimenter la future SEM Energie.

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € TTC	Nature et origine du financement	Montant en € TTC
Plan solaire	20 000 €	TEPCV 80% Autofinancement CCE 20%	16 000 € 4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000€</b>

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (absence de Madame DUCOUT) :**

- De valider le projet présenté,
- D'autoriser le Président à signer les conventions afférentes,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet du Pays.

#### **5.6 Diagnostic énergétiques des bâtiments de la CCE**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du TEPCV, le Pays a réservé des fonds pour lancer un appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Pour pouvoir répondre à cet appel à projet et potentiellement bénéficier d'aides pour rénover les bâtiments existants de la CCE, il faut fournir au Pays un diagnostic énergétique permettant d'évaluer les travaux à réaliser et les coûts de rénovation.

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € TTC	Nature et origine du financement	Montant en € TTC
Diagnostic énergétiques de bâtiments de la CCE	10 000 €	TEPCV Autofinancement CCE 20%	8 000 € 2 000 €
<b>TOTAL</b>	10 000 €	<b>TOTAL</b>	10 000€

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (absence de Madame DUCOUT) :**

- de valider le projet présenté,
- d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes,
- d'autoriser le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet du Pays.

#### **5.7 Transfert à la CCE par ses communes membres de la compétence facultative « Financement du Contingent SDIS »**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 97 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1-1, L 1424-35, L 2321-2 et L 5211-17 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Parmi ses dépenses obligatoires, toute commune doit participer aux charges annuelles de personnel et de matériel relatives au SDIS. De cette manière, elle concourt à l'exercice de la compétence départementale en matière de d'incendie et de secours par le biais d'une contribution au financement du SDIS auquel elle est territorialement rattachée.

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, un amendement a été voté afin de permettre le transfert des contributions au budget des SDIS aux EPCI

Ainsi, l'article 97 de la Loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI qui n'étaient pas compétents d'exercer la compétence « financement du contingent SDIS » en lieu et place de ses communes membres.

Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou autres recettes perçues par les communes. L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la Communauté à une neutralité financière.

Lorsque les contributions au budget des SDIS des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre ont fait l'objet d'un transfert à cet établissement, la contribution de cet EPCI au budget du SDIS est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert.

Le SDIS applique demande aux communes depuis 2002 la même contribution. Cette année cette contribution sera réévaluée afin de réajuster les contributions à l'évolution de la population.

Le SDIS propose en compensation de continuer à effectuer les tests sur les débits des hydrants. Le territoire de la CCE compte 365 hydrants publics. Ces tests annuels sont en effet obligatoires depuis la réforme de la défense extérieure contre l'incendie (décret n°2015-235 du 27 février 2015) et de la responsabilité des communes.

Si la CCE reprend cette compétence, la CCE aura donc à payer pour 2017 l'intégralité de la contribution de ses 15 communes membres :

	Contributions 2016	Contributions 2017
<b>Anglade</b>	<b>14 162,42 €</b>	<b>14 275,72 €</b>
<b>Braud et Saint Louis</b>	<b>23 470,72 €</b>	<b>23 658,49 €</b>
<b>Cartelègue</b>	<b>16 232,90 €</b>	<b>16 362,76 €</b>
<b>Etauliers</b>	<b>25 001,78 €</b>	<b>25 201,79 €</b>
<b>Eyrans</b>	<b>10 560,92 €</b>	<b>10 645,41 €</b>
<b>Marcillac</b>	<b>18 268,54 €</b>	<b>18 414,69 €</b>
<b>Mazion</b>	<b>7 446,55 €</b>	<b>7 506,12 €</b>
<b>Pleine Selve</b>	<b>3 479,69 €</b>	<b>3 507,53 €</b>
<b>Reignac</b>	<b>22 548,58 €</b>	<b>22 728,97 €</b>
<b>Saint Androny</b>	<b>10 282,55 €</b>	<b>10 364,81 €</b>
<b>Saint Aubin de Blaye</b>	<b>12 753,14 €</b>	<b>12 855,17 €</b>
<b>Saint Caprais de Blaye</b>	<b>7 255,17 €</b>	<b>7 313,21 €</b>
<b>Saint Ciers sur Gironde</b>	<b>55 345,04 €</b>	<b>55 787,80 €</b>
<b>Saint Palais</b>	<b>7 759,73 €</b>	<b>7 821,81 €</b>
<b>Saint Seurin de Cursac</b>	<b>13 640,49 €</b>	<b>13 749,61 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>248 208,22 €</b>	<b>250 193,89 €</b>

L'appel à Cotisation 2018 permettra au SDIS de réactualiser les chiffres de populations : la cotisation SDIS 2018 est évaluée à 281 880 €.

Monsieur PLISSON précise que celle-ci sera répercutée sur les A. C. (attributions de compensation).

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver, sous réserve des délibérations concordantes des communes de la Communauté de Communes à la majorité qualifiée, le transfert à la Communauté de Communes de l'Estuaire par ses communes membres de la compétence facultative « Financement au Contingent Service départemental d'incendie et de secours »,**
- **De modifier en ce sens les statuts de la Communauté de Communes de L'Estuaire en ajoutant ce groupe de compétences au titre des COMPETENCES FACULTATIVES**
- **De notifier cette délibération aux 15 communes de la Communauté de Communes pour délibération des conseils municipaux**
- **D'autoriser le Président de la CCE à prendre toutes décisions afférentes et à signer tous actes afférents.**

## **5.8 Extension de la compétence « alignement » aux communes hors périmètre**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les compétences de la Communauté de Communes de l'Estuaire

La CCE dispose de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ». Dans l'exercice de cette compétence et dans la définition de son intérêt communautaire, la CCE prépare des arrêtés d'alignements pour le compte de ses communes membres au titre de l'assistance technique et juridique à la gestion des voiries communales.

La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde bénéficie également de cette compétence. Elle prépare donc aussi des opérations d'alignement pour le compte de ses communes membres.

Suite à la réorganisation des EPCI consécutive à la loi NOTRe, cinq communes de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde sont désormais membres de la Communauté de Communes de Blaye.

Quatre de ces cinq communes ont sollicité la CCE pour que le service technique de la CCE les assiste pour la réalisation de leurs alignements de voirie.

Le service technique de la CCE pourrait réaliser ces alignements de voirie sur la base d'une prestation de service qui est estimée à 90 € par acte.

Une modification de compétence est nécessaire pour que la CCE puisse ouvrir ce service à des communes extérieures à son périmètre. Si cette modification de compétence est approuvée, une convention devra lier chaque commune à la CCE pour la réalisation de cette prestation de service.

Monsieur PLISSON précise que les communes qui ont rejoint la Communauté de Communes de Blaye sont demandeuses de cette prestation.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **De modifier, sous réserve des délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée, les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire en inscrivant au titre des compétences facultatives et dans la rubrique CONVENTIONNEMENT AVEC LES COMMUNES HORS PERIMETRE, l'alinéa suivant :**
- **« La Communauté de Communes pourra conventionner avec les communes hors périmètre dans le cadre de la préparation des alignements de voirie »,**
- **De notifier cette délibération aux communes membres de la Communauté de Communes pour délibérations de leurs conseils municipaux,**
- **D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette modification et signer tout acte afférent.**

#### **5.9 Commune de Braud et Saint Louis : amélioration de la couverture Haut Débit**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Syndicat Mixte Gironde Numérique a été créé le 1er Août 2007 par arrêté préfectoral à l'initiative du Département de la Gironde. Il regroupe les 27 Communautés de Communes et d'Agglomération autour du Département de la Gironde avec la Région Aquitaine et la Métropole de Bordeaux (anciennement dénommée CUB - Communauté Urbaine de Bordeaux) comme membres associés.

Chaque membre du Syndicat Mixte a délégué sa compétence relative à l'article L1425-1 du CGCT concernant l'aménagement numérique du territoire au Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte, rassemblant le besoin de chaque membre, a mis en place un projet de réseau de communications électroniques. Le projet Gironde Numérique a permis d'établir et d'exploiter un réseau public de communications électroniques dans le cadre de l'article L1425-1 du CGCT. L'action publique a pris la forme d'un Contrat de Partenariat Public Privé signé avec Orange, le 24 Juin 2009. Ce contrat confie la maîtrise d'ouvrage globale de l'établissement et de l'exploitation du réseau public de communications électroniques girondins à la société de projet Gironde Haut Débit détenue majoritairement par le groupe Orange, opérateur qui a été choisi après une procédure de dialogue compétitif.

Le réseau Gironde Numérique a été construit sur la base d'un tracé reflétant le besoin des acteurs publics composant le syndicat mixte. Le recensement de ce besoin s'est effectué dans le courant de l'année 2008.

Le besoin évoluant, la Communauté de commune demande au Syndicat mixte de procéder au raccordement des sites communaux/inter-communaux suivants dans un souci d'aménagement du territoire et de développement économique :

- Zone d'Activités de la Borderie sur la commune de Braud et Saint Louis
- Espace de Vie et d'Accueil : 42, avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis

- Siège CCE : 38, avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis
- Ecole Primaire : 6 place Anciens Combattants, 33820 Braud-et-Saint-Louis
- Ecole Maternelle : 5 Place des Anciens Combattants, 33820 Braud-et-Saint-Louis
- Mairie : Place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis
- Salle Polyvalente : 27 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis
- Pôle Santé : Résidence Hôtellerie de Loisirs
- Domaine de la Paillerie

La commune souhaite que soient rajoutés les raccordements suivants : CVSI, Pôle Santé, la Résidence Hôtelière et de loisirs ainsi que le domaine de la Paillerie.

Cette opération est encadrée contractuellement par le contrat de partenariat. En effet, celui-ci prévoit la possibilité pour Gironde Numérique de modifier par avenant le contrat en cas d'évolution de ses besoins. Le besoin étant propre à la Communauté de communes, il lui appartient de prendre en charge la totalité du coût de cette opération tant en investissement qu'en fonctionnement dû par Gironde Numérique à Gironde Haut Débit.

La contractualisation de l'opération, par Gironde Numérique, par voie d'avenant au contrat de partenariat public privé et la réalisation effective de l'opération sont subordonnées à l'autorisation de la Communauté de communes et soumise à :

- Délibération de la Communauté de communes
- Conclusion d'une convention entre Gironde Numérique et la Communauté de communes de l'Estuaire fixant les caractéristiques techniques et financières de l'opération de raccordement sus-visée avec arbitrage entre les deux options suivantes, après transmission et accord de la Communauté de communes sur le devis définitif :
  - raccordement de la ZA en génie civil,
  - raccordement de la ZA en aérien,
  - Paiement de frais d'études d'Avant Projet Détaillé (APD) pour un montant forfaitaire de 7 000€ HT en cas de non réalisation de l'opération.

La phase APD permettra d'affiner les coûts actuellement évalués.

A ce jour et pour raccorder l'ensemble de sites sauf la Mirandole (zone CVSI) et les demandes supplémentaires formulées ci-dessus, 2 scénarios ont été chiffrés, sur la base de réseaux enfouis pour un coût estimatif de 157 767,33 €.

Une extension du réseau jusqu'à la Mirandole et sur la base de réseaux enfouis est estimée à 25 000 €.

La répartition des coûts entre la Communauté de Communes et la Commune de Braud et Saint Louis reste encore à définir en fonction du raccordement ou non de la zone de la Mirandole.

Une délibération spécifique au stade APD permettra de déterminer cette répartition et les modalités de contributions de la Commune.

Considérant que la Communauté de communes adhère au syndicat mixte Gironde Numérique depuis sa création avec pour objet de garantir des accès adaptés et compétitifs à Internet sur son territoire.

La présente proposition a pour objectif de mandater Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Estuaire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions réglant les relations entre l'établissement et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Monsieur LAISNE a saisi la CCE pour qu'un point soit fait avec Gironde Numérique sur l'avancée de leurs travaux. Monsieur PLISSON précise que les travaux ont commencé à St Caprais. Monsieur VILLAR indique que c'est le cas aussi à Cartelègue.



**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le principe, de la réalisation de l'extension du réseau pour le raccordement de la Zone d'Activité de la Borderie et des sites communaux / inter-communaux notés sus-cités,
- d'approuver la réalisation d'une étude APD à hauteur de 7 000€ HT afin d'obtenir le chiffrage de l'opération sus-visée. Cette opération est susceptible d'une variation des coûts d'un maximum de 5 % en cas de surcoûts justifiés et imprévus,
- d'indiquer que ce montant relatif à l'étude sera dû si la Communauté de communes décide de ne pas donner suite à la réalisation du raccordement de la ZA la Borderie et des sites communaux/inter-communaux notés sus-cités,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant sa mise en œuvre,
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits correspondants au budget sur la base de l'APD qui sera fourni,
- de signifier au Syndicat Mixte, porteur du projet d'extension, cette participation financière.

#### **5.10 Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

Monsieur PLISSON présente la note de synthèse.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Communauté de communes de l'Estuaire fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Communauté de communes de l'Estuaire au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de confirmer l'adhésion de la Communauté de communes de l'Estuaire au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser le Président à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de communes de l'Estuaire est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de communes de l'Estuaire est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

## 6. FINANCES

### 6.1 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe aides à domicile

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA aides à domicile comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 480 315,93 €	1 480 315,93 €
	Section d'investissement	- €	- €
Report de l'exercice 2014	Report en section de fonctionnement	- €	- €
	Report en section d'investissement	- €	6 046,70 €
<b>Total</b>		<b>1 480 315,93 €</b>	<b>1 486 362,63 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2016	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 480 315,93 €	1 480 315,93 €
	Section d'investissement	- €	6 046,70 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>1 480 315,93 €</b>	<b>1 486 362,63 €</b>

### 6.2 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Centre de Formation

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA Centre de Formation comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 169 957,41 €	1 393 728,28 €
	Section d'investissement	199 755,85 €	99 233,01 €
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	- €	- €
	Report en section d'investissement	95 157,32 €	- €
<b>Total</b>		<b>1 464 870,58 €</b>	<b>1 492 961,29 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	28 090,71 €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017	28 090,71 €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 169 957,41 €	1 393 728,28 €
	Section d'investissement	323 003,88 €	99 233,01 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>1 492 961,29 €</b>	<b>1 492 961,29 €</b>

### 6.3 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Office de Tourisme

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

**- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA Office de Tourisme comme suit :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	528 934,40 €	500 943,94 €
	Section d'investissement	- €	16 306,00 €
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	- €	27 990,46 €
	Report en section d'investissement	- €	6 654,67 €
<b>Total</b>		<b>528 934,40 €</b>	<b>551 895,07 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	528 934,40 €	528 934,40 €
	Section d'investissement	- €	22 960,67 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>528 934,40 €</b>	<b>551 895,07 €</b>

### 6.4 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Pépinière d'entreprises

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

**- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA Pépinière d'entreprises comme suit :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	164 850,18 €	226 871,15 €
	Section d'investissement	44 788,56 €	7 614,18 €
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	- €	- €
	Report en section d'investissement	- €	1 834,80 €
<b>Total</b>		<b>209 638,74 €</b>	<b>236 320,13 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	26 681,39 €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	26 681,39 €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	164 850,18 €	226 871,15 €
	Section d'investissement	71 469,95 €	9 448,98 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>236 320,13 €</b>	<b>236 320,13 €</b>

#### 6.5 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Pépinière d'entreprises

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

**- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA Pépinière d'entreprises comme suit :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	164 850,18 €	226 871,15 €
	Section d'investissement	44 788,56 €	7 614,18 €
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	- €	- €
	Report en section d'investissement	- €	1 834,80 €
<b>Total</b>		<b>209 638,74 €</b>	<b>236 320,13 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	26 681,39 €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	26 681,39 €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	164 850,18 €	226 871,15 €
	Section d'investissement	71 469,95 €	9 448,98 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>236 320,13 €</b>	<b>236 320,13 €</b>

#### 6.6 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe ZA Intercommunale

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

**- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA ZA Intercommunale comme suit :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	21 427,43 €	19 214,14 €
	Section d'investissement	- €	- €
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	442 043,74 €	- €
	Report en section d'investissement	- €	- €
<b>Total</b>		<b>463 471,17 €</b>	<b>19 214,14 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	463 471,17 €	19 214,14 €
	Section d'investissement	- €	- €
	<b>Total cumulé</b>	<b>463 471,17 €</b>	<b>19 214,14 €</b>

#### 6.7 Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Assainissement non collectif

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote :**

**- d'adopter le Compte Administratif 2016 du BA Assainissement non collectif comme suit :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	33 303,21 €	25 037,25 €
	Section d'investissement	- €	- €
Report de l'exercice 2015	Report en section d'exploitation	16 743,17 €	- €
	Report en section d'investissement	- €	858,07 €
<b>Total</b>		<b>50 046,38 €</b>	<b>25 895,32 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section d'exploitation	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	- €	- €
Résultat cumulé	Section d'exploitation	50 046,38 €	25 037,25 €
	Section d'investissement	- €	858,07 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>50 046,38 €</b>	<b>25 895,32 €</b>

#### 6.8 Compte Administratif 2016 – Budget Principal Communauté de Communes

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sous la Présidence du doyen, M. NOËL, après présentation des éléments financiers par M. GRENIER, Vice-président en charge des finances, le Conseil Communautaire décide, M. PLISSON ne prenant pas part au vote, deux abstentions (Mme DUCOUT et M. BERNARD) :**

**- d'adopter le Compte Administratif 2016 Budget Principal Communauté de Communes comme suit :**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	23 558 460,68 €	24 871 153,42 €
	Section d'investissement	932 392,36 €	188 602,63 €
Report de l'exercice 2015	Report en section d'exploitation	- €	12 363 613,10 €
	Report en section d'investissement	- €	40 548,28 €
<b>Total</b>		<b>24 490 853,04 €</b>	<b>37 463 917,43 €</b>

Reste à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	561 236,15€	175 631,30 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2016	561 236,15€	175 631,30 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	23 558 460,68 €	37 234 766,52 €
	Section d'investissement	1 493 628,51 €	404 782,21 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>25 052 089,19 €</b>	<b>37 639 548,73 €</b>

#### **6.9 Budget primitif 2017 – Budget Annexe aides à domicile**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le budget annexe 2017 – **aides à domicile** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

**Section de fonctionnement** \_\_\_\_\_ **1 698 600,00 €**

**Section d'investissement** \_\_\_\_\_ **6 046,70 €**

#### **6.10 Budget primitif 2017 – Budget Annexe Centre de Formation**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le budget annexe 2017 – **Centre de Formation** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

**Section de fonctionnement** \_\_\_\_\_ **1 868 012,51 €**

**Section d'investissement** \_\_\_\_\_ **1 335 142,07 €**

#### **6.11 Budget primitif 2017 – Budget Annexe Office de Tourisme**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le budget annexe 2017 – **Office de Tourisme** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

**Section de fonctionnement** \_\_\_\_\_ **683 711,00 €**

**Section d'investissement** \_\_\_\_\_ **39 965,67 €**

#### **6.12 Budget primitif 2017 – Budget Annexe Pépinière d'Entreprises**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le budget annexe 2017 – **Pépinière d'Entreprises** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

**Section de fonctionnement** \_\_\_\_\_ **724 070,00 €**

**Section d'investissement** \_\_\_\_\_ **546 740,97 €**

#### **6.13 Budget primitif 2017 – Budget Annexe Assainissement non collectif**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le budget annexe 2017 – **Assainissement non collectif** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

**Section de fonctionnement** \_\_\_\_\_ **62 558,13 €**

**Section d'investissement** \_\_\_\_\_ **858,07 €**

#### **6.14 Budget primitif 2017 – Budget Annexe ZA Intercommunale**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter le budget annexe 2017 – **ZA Intercommunale** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement _____	621 203,29 €
Section d'investissement _____	81 946,26 €

#### **6.15 Budget primitif 2017 – Budget principal Communauté de communes**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de budgets 2017 présentés aux conseillers et dont les crédits étaient détaillés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement ;

**Le Conseil Communautaire décide (Mmes DUCOUT, HERVE (Pouvoir M. JOYET), MM JOYET et BERNARD) s'abstenant :**

**Article 1 :** d'adopter le budget principal 2017 – **Communauté de Communes** équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement _____	37 286 193,34 €
Section d'investissement _____	10 911 836,21 €

Monsieur PLISSON salue le travail de Monsieur GRENIER, Mesdames MARTIN et ETCHETO ainsi que l'ensemble des services.

#### **6.16 Subventions 2017 : décision d'attribution des subventions aux associations**

Monsieur GRENIER présente la note de synthèse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire soutient depuis plusieurs années le tissu associatif pour des manifestations d'intérêt communautaire mais aussi pour l'emploi sportif au sein des associations partenaires des actions de la CCE (Enfance, Jeunesse, Famille notamment).

Les associations ont donc déposé, entre le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et le 31 janvier 2017, un dossier type, mis à leur disposition sur le site internet de la CCE, accompagné des pièces réglementaires demandées.

Monsieur PLISSON propose au Conseil Communautaire qu'une enveloppe soit consacrée pour les voyages scolaires, chaque année, soit 10 000 euros.

Monsieur TERRANCLE précise que cette proposition répond à la remarque faite par lui en bureau à ce sujet.

**Le Conseil Communautaire décide, M. LABRIEUX souhaitant s'abstenir :**

- de valider sur les demandes de subventions 2017 récapitulées dans le tableau joint et présentées par les associations à l'appui d'un dossier type mis à leurs dispositions par la Communauté de Communes de l'Estuaire,
- d'ouvrir les subventions aux écoles dans la limite d'une enveloppe annuelle totale de 10 000 euros pour financement de voyages scolaires sous réserve d'un intérêt pédagogique avéré,
- d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes.



Associations	Objet	Date	Budget	Subvention		
				Obtenue en 2016	Demandée	Proposée
Club Omnisports d'Anglade	Les foulées Angladaises	17-avr-17	3 260 €	800 €	1 000 €	800 €
Football Club Estuaire Haute Gironde	Maintien en division d'honneur / Emploi administratif et sportif	Année 2017	11 000 €	15 000 €	11 000 €	11 000 €
Football Club Estuaire Haute Gironde	5ème édition du tournoi Eurocup	17 et 18 juin 2017	20 496 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €
Aéroclub Marcillac Estuaire	Initiation des jeunes au BIA. Vol et pilotage (90 inscrits)	Année 2017	32 757 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €
Braud Athlétique Club	Manifestation sportive pour les 7-10 ans	juin-17	1 800 €	6 276 €	500 €	500 €
Braud Athlétique Club	Intervention d'un éducateur sportif	Année 2017	4 488 €		4 488 €	4 488 €
Braud Athlétique Club	Ecole Multisports (33 enfants)	Année 2017	3 749 €		1 233 €	1 000 €
MX Motoclub 33	Course de motocross	19-mars-17	4 200 €	700 €	1 000 €	700 €
Basketclub de ST Ciers	Emploi sportif	2017	20 800 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €
Jumping de Blaye	Jumping de Blaye 40 ans	Du 12 au 16 Juillet 2017	289 000 €	1 000 €	5 000 €	5 000 €
AMR 33	Découverte activité de l'AMR 33 aux habitants du canton	26-27 Août et 9 Septembre 2017	6 200 €	800 €	3 600 €	800 €
AMR 33	Grand Prix de Reignac	3 et 4 juin 2017	8 480 €		1 550 €	
AMR 33	Championnat d'Aquitaine	03-sept-17	6 270 €		1 950 €	
AMR 33	Manche de coupe championnat d'Aquitaine	01-oct-17	5 620 €		1 950 €	
Judoclub Reignaçais	Rencontre Judo	Année 2017	2 098 €	700 €	950 €	700 €
Judoclub Reignaçais	Emploi sportif	Année 2017	7 755 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Judo Club de St Ciers	Emploi sportif (embauche d'un professeur)	Année 2017	28 833 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Marathon des Vins de Blaye	Marathon	13-mai-17	20 803 €	700 €	700 €	700 €
Marcillac Vélosport	Course cycliste	1 et 2 Avril 2017	61 723 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Association sportive Collège Jean Monnet	Stage plein air (2jours) à Bombannes (36 élèves)	3 et 4 Juillet 2017	4 700 €	400 €	500 €	500 €
Collège Jean Monnet	Voyage en Angleterre élèves de 3ème (56 élèves)	Du 9 au 15 Avril 2017	21 535 €	2 740 €	1 120 €	1 120 €
Ecole d'Anglade	Classe découverte	Du 19 au 21 Juin 2017	9 808 €		2 000 €	2 000 €
Association Nord Niger	Acquisition de manuels scolaires Iferouane (28 écoles)	2017	22 518 €	1 000 €	22 518 €	10 000 €
Association Nord Niger	Renforcement des capacités du personnel enseignant Iferouane (28 écoles)					

Associations	Objet	Date	Budget	Subvention		
				Obtenue en 2016	Demandée	Proposée
Association Ateliers Créatifs Découverte	Manifestation 2017	2017	11 390 €		500 €	350 €
Association Blayais de Circonscription	Journées rencontres "comité de lecture" et "sciences"	Mai et Juin 2017	960 €	300 €	400 €	400 €
Association Préface	Livres en Citadelle	Du 6 au 10 Décembre 2017	12 000 €	500 €	1 000 €	800 €
Association des Sauvaginiers de l'Arrondissement du Blayais	Fête de la "chasse et pêches"	3 et 4 Juin 2017	2 620 €	350 €	200 €	200 €
Association les Moutonniers de l'Estuaire	Fête annuelle de l'agneau (Anglade)	25-juin-17	4 468,70 €		1 000 €	700 €
Groupement des chasseurs de Blayais Cubzaguais	Manifestation "chasse et pêche"	3 et 4 Juin 2017	41 550 €	350 €	350 €	350 €
Théâtre Arlequin	Spectacles	Mars et Octobre 2017	3 452 €	250 €	350 €	350 €
Lous Gabayous	Formation du groupe de musique	Année 2017	9 800 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
AJC Les Reignactifs	Concert associatif	16-sept-17	8 500 €	500 €	2000	1 000 €
Les Créatures des Marais	Black Bass Festival	1 et 2 Septembre 17	88 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
A.J.C	Concerts	mars-17	3 900 €	800 €	800 €	800 €
Entre Nous	Création Collective danse entre personnes valides et non valides	2017	23 700 €		2 000 €	1 000 €
Ensemble Orchestral de Marcillac	Manifestations musicales	Année 2017	9 500 €		3 000 €	1 500 €
La 5ème saison	Marais Vous Bien	Du 6 au 8 Octobre 2017	38 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Amicale du personnel	Sortie Phare de Condouan et Arbre de Noël	Juin et Décembre 2017	7 635 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €
GDAR Véronique CAMUS	Soutien à la parentalité	Année 2017				500 €
BOXING CLUB Braud et Saint Louis	Développer la pratique de la boxe sur le territoire de la CCE	Année 2017		12 715 €		500 €
						<b>89 758 €</b>



Monsieur PLISSON informe le Conseil Communautaire qu'il y aura une réunion le 1<sup>er</sup> juillet prochain à Cartelègue pour présenter tous les projets de la CCE à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BAILAN		BELLAN-HERAUD	
BERNARD		BERNAUD	
BOURDEAU		BOURNAZEAU	
CHASSELOUP		CORONAS	
CORRE		DUCOUT	
DURIGA		EYMAS	
GANDEMER		GANDRE	
GRENIER		HEMERY	
HENRIONNET		HERVE	
JOYET		LABRIEUX	
LAISNE		LAVIE-CAMBOT	
MASSIAS		MAURIN	
NOEL		OVIDE	
PAYEN		PELISSON	
PLISSON		RENOU	
RIGAL		RIVEAU	
SAVARIT		TERRANCLE	
VERIT		VILLAR	